

Extrait de la délibération du 20 juin 2019

TARIFS SPORT VACANCES

Pour les enfants/jeunes de la commune <ul style="list-style-type: none">• Demi- journée sans repas..... Tarif plancher..... Au-delà du QF 1500..... <ul style="list-style-type: none">• Journée sans repas (selon QF).....• Journée avec repas (selon QF).....	Application d'un coefficient multiplicateur de 0,50% au QF 1,75€ Application du prix plafond : 7,70 € 2 demi-journées sans repas - 10% Journée sans repas + prix d'un repas
Pour les enfants/jeunes extérieurs à la commune : <ul style="list-style-type: none">• Demi- journée sans repas.....• Journée sans repas (selon QF).....• Journée avec repas (selon QF).....	Tarif Commune ci-dessus selon QF + 40% 2 demi-journées sans repas - 10 % Journée sans repas + prix d'un repas
Pour les familles non-allocataires CAF (familles ADOMA ou Pierre Valdo ou parents séparés sans n° allocataire) : QF calculé en fonction de la déclaration d'imposition année N-1.	